



COMMUNIQUE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organismes nationaux et internationaux désireux de participer à l'observation des élections partielles des Sénateurs du 31 Juillet 2021, que le dossier d'accréditation à fournir comprend les pièces suivantes :

- 1- Une copie du récépissé de dépôt de déclaration ou de la publication au journal officiel ;
- 2- Le rapport de la dernière campagne d'observation (*pour les anciennes organisations*) ;
- 3- Une copie des statuts et du règlement intérieur (*pour les nouvelles organisations*) ;
- 4- Un rapport de formation ou tout autre document justificatif du renforcement des capacités des agents ;
- 5- Une (1) photocopie de la CNI du représentant légal

Le dossier d'accréditation complet est à déposer au siège de la CEI sis à Abidjan Cocody les II plateaux – carrefour Duncan route du zoo, **au plus tard le 21 juillet 2021.**

NB : la taille des photos des agents observateurs doit être inférieure ou égale à 50 Ko.

Fait à Abidjan, le 15 Juillet 2021
Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08
Téléphone : +225 2240 0990 – Fax : +225 2240 0992 - Site Internet : www.cei.ci